



Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Troisième trimestre 2021

(non auditées)

Pour plus d'informations:

Ghislain Parent, Chef des finances et Premier vice-président à la direction - Finances, Tél.: 514 394-6807

Jean Dagenais, Premier vice-président - Finances, Tél.: 514 394-6233

Linda Boulanger, Première vice-présidente - Relations investisseurs, Tél.: 514 394-0296

Ce document est disponible sur le site Internet de la Banque : www.bnc.ca

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu en parallèle avec le Rapport annuel 2020. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour tous les trimestres de 2021 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site internet de la Banque.
- 4) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques	
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 5
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 7
LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 8
Composition of capital and TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 12-13
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 15
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	page 17
Risque de crédit	
RC1 – Qualité de crédit des actifs	page 18
RC2 – Variations des stocks des prêts et de titres de dette en défaut	page 19
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 20
Exposition brute au risque de crédit (portefeuille autres que particuliers par industrie)	pages 21-22
Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe	page 23
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	page 25
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 26-29
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	page 30
Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting	page 31
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	page 32
Risque de contrepartie	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	page 33
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	page 34
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 35
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	pages 36-37
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	page 38
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 39
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 40
Titrisation	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 41-42
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 43-44
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 45-46
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 47-48
Glossaire	page 49

Emplacement des informations du Pilier 3

	Rapport annuel 2020	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3	Pages
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques			
KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation)			
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC			5
APA – Approche de la gestion des risques de la banque	68 à 78, 81, 82, 86, 96 et 188		
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)			6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires			
L1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires			7
L2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions			8
LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	107 et 109		8
Composition des fonds propres et TLAC			
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires			9 à 11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan			12 et 13
CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles ⁽¹⁾			
TLAC1 – Composition de la TLAC			14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique			15
Ratio de levier			
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier réglementaires			16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun			17
Risque de crédit			
RCA – Informations générales sur le risque de crédit	68 à 72, 77, 78 et 82		
RC1 – Qualité de crédit des actifs			18
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut			19
RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	82, 109, 110, 167, 168, 172 et 173	21, 22 et 26 ⁽²⁾	
RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	81 à 84, 155, 164 et 187		
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)			20
RC4 – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit		80	
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)			24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques			25
RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	60, 72, 77 à 81 et 85		
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			26 à 29
RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR) (impact non		s.o.	s.o.
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI			30
RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille			31 à 34 ⁽³⁾
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques			32
Risque de contrepartie			
RCCA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (RCC)	83, 84 et 185 à 193		
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche			33
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)			34
RCC3 – Approche standard de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques			35
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			36 et 37
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)			38
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit			39
RCC7 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)		s.o.	s.o.
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)			40
Titrisation			
TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	57, 60, 78 à 80, 142, 179, 210 et 213 à 215		
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire			41 et 42
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation			43 et 44
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire			45 et 46
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur			47 et 48
Risque de marché			
RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché			
RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)			
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard		La Banque continue d'appliquer les exigences relatives au risque de marché qui sont prévues dans le dispositif de Bâle 2,5 tel que permis par le BSIF.	
RM2 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)			
RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)			
RM4 – Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes			

s.o. Sans objet

(1) Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Troisième trimestre 2021 ».

(3) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Quatrième trimestre 2020 ».

Banque Nationale du Canada – Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021			2020			
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	a			a			
1	26 748	25 576	24 602	22 511	21 584	20 172	19 943
1a	26 748	25 576	24 602	22 511	21 584	20 172	19 943
2	103 139	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
3	25,9%	25,9%	25,3%	23,7%	22,8%	21,7%	23,1%
3a	25,9%	25,9%	25,3%	23,7%	22,8%	21,7%	23,1%
4	344 930	339 738	334 013	321 038	309 001	306 386	319 709
5	7,8%	7,5%	7,4%	7,0%	7,0%	6,6%	6,2%
5a	7,8%	7,5%	7,4%	7,0%	7,0%	6,6%	6,2%
6a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
6c	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

(1) Les ratios de TLAC minimum seront requis à partir du 1er novembre 2021. Les lignes 1, 3 et 5 rendent compte des mesures d'allègement transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit telles qu'annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les lignes 1a, 3a et 5a représentent la TLAC sans l'application de ces mesures transitoires.

AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

	T3 2021	T2 2021	T1 2021	T4 2020	T3 2020	T3 2021
	a	b	b	b	b	c
	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	APR ⁽¹⁾	Exigence minimale de fonds propres ⁽²⁾
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie)	71 820	69 232	68 566	67 348	66 240	5 745
2 dont approche standard (AS)	14 788	14 192	14 150	14 229	13 630	1 183
3 dont approche fondée sur les notations internes « fondation » (F-IRB)	–	–	–	–	–	–
4 dont approche par critères de classement prudentiels	–	–	–	–	–	–
5 dont approche fondée sur les notations internes « avancée » (A-IRB)	57 032	55 040	54 416	53 119	52 610	4 562
6 Risque de contrepartie (RCC)	7 454	7 006	6 910	6 149	6 188	597
7 dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS-RCC)	5 676	5 204	5 256	4 702	4 704	454
8 dont méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
9 dont autres RCC	1 346	1 506	1 422	1 276	1 345	108
9a dont expositions sur les contreparties centrales	432	296	232	171	139	35
10 Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	2 046	1 716	1 337	1 612	1 664	164
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques ⁽³⁾	1 016	1 151	1 111	1 060	1 074	81
12 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	180	141	146	144	128	14
13 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	–	–	–	–	–	–
14 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	–	–	–	–	–	–
15 Risque de règlement	245	143	74	113	166	20
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	698	683	666	694	639	56
16a dont sujet à l'arrangement transitoire	–	–	–	–	–	–
17 dont approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	189	171	153	172	176	15
18 dont approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	390	407	408	442	383	31
19 dont approche standard de la titrisation (SEC-SA)	119	105	105	80	80	10
20 Risque de marché	4 072	3 307	3 489	3 497	4 724	326
21 dont approche standard (AS)	924	873	1 017	1 031	1 025	74
22 dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	3 148	2 434	2 472	2 466	3 699	252
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	–	–	–	–	–	–
24 Risque opérationnel	13 153	12 884	12 594	12 326	12 146	1 052
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)	2 455	2 442	2 290	1 865	1 845	196
26 Ajustements du plancher	–	–	–	–	–	–
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+15+16+20+23+24+25+26)	103 139	98 705	97 183	94 808	94 814	8 251

(1) Incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(2) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Les titres du portefeuille bancaire qui ne sont pas des placements en actions dans des fonds (FEI) sont traités dans le cadre de l'exemption de matérialité et sont par conséquent déclarés à la ligne 11 du tableau AP1. Cette exemption étant disponible pour les banques AIRB.

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants permettent aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T3 2021						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	37 086	37 086	37 086	-	-	222	-
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	84 594	87 400	1 885	-	12	85 503	-
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9 610	19 712	19 708	-	4	-	-
Au coût amorti	11 074	11 320	10 175	-	1 145	-	-
	105 278	118 432	31 768	-	1 161	85 503	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	8 791	11 235	-	11 235	-	-	-
Prêts et acceptations							
Hypothécaires résidentiels	71 111	43 935	43 935	-	-	-	-
Aux particuliers	39 845	39 845	39 845	-	-	-	-
Créances sur cartes de crédit	2 035	2 035	906	-	1 071	-	58
Aux entreprises et aux administrations publiques	60 278	60 278	60 278	-	33	463	-
	173 269	146 093	144 964	-	1 104	463	58
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 731	6 731	6 731	-	-	-	-
Provisions pour pertes de crédit	(1 054)	(497)	(497)	-	-	-	-
	178 946	152 327	151 198	-	1 104	463	58
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	15 256	15 878	-	15 878	-	15 029	-
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	338	478	478	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 181	1 181	1 181	-	-	-	-
Goodwill	1 404	1 500	-	-	-	-	1 500
Immobilisations incorporelles	1 488	1 245	-	-	-	-	1 245
Autres actifs	4 272	4 271	3 800	-	-	-	471
	23 939	24 553	5 459	15 878	-	15 029	3 216
Total actif	354 040	343 633	225 511	27 113	2 265	101 217	3 274
Passif							
Dépôts	236 544	236 544	-	-	-	13 761	222 783
Autres							
Acceptations	6 731	6 731	-	-	-	-	6 731
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	18 654	18 654	-	-	-	18 654	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	26 642	34 365	-	34 365	-	-	-
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	16 593	17 575	-	17 575	-	16 285	-
Passifs relatifs à des créances cédées	23 638	23 638	-	-	-	-	23 638
Autres passifs	5 890	5 890	-	-	-	-	5 890
	98 148	106 853	-	51 940	-	34 939	36 259
Dettes subordonnées	769	769	-	-	-	-	769
Total passif	335 461	344 166	-	51 940	-	48 700	259 811

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau LI1) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T3 2021				
		a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾ :				
		Total	Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	340 359	225 511	2 265	27 113	101 217
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	84 355	–	–	51 940	48 700
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	256 004	225 511	2 265	(24 827)	52 517
4	<i>Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾</i>	68 730	–	–	68 730	–
5	<i>Expositions futures potentielles ⁽³⁾</i>	13 639	–	–	13 639	–
6	<i>Montants hors bilan ⁽⁴⁾</i>	195 008	59 657	3 772	101 333	–
7	<i>Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral</i>	7 619	–	–	7 619	–
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	9 030	–	–	9 030	–
9	<i>Différences de valeur</i>	–	–	–	–	–
10	<i>Collatéral pour OFT</i>	(142 899)	–	–	(142 899)	–
11	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁵⁾	407 131	285 168	6 037	32 625	52 517

(1) La somme des montants des colonnes b à e peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Est égal à deux fois les obligations liées aux titres vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés conformément au cadre de risque de crédit de la contrepartie tiré du tableau LI1.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a, tandis que dans la colonne b à e, les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens)

	Référence ⁽¹⁾	2021			2020			
		T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements								
1 Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	3 188	3 171	3 139	3 104	3 087	3 074	3 072
2 Résultats non distribués	b	12 492	11 704	10 998	10 444	10 150	10 058	9 556
3 Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	(151)	(169)	(167)	(118)	(177)	(137)	(7)
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)		-	-	-	-	-	-	-
5 Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	-	-	-	-	-	-	-
6 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		15 529	14 706	13 970	13 430	13 060	12 995	12 621
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires								
7 Ajustements d'évaluation prudentiels		-	-	-	-	-	-	-
8 Goodwill (déduction faite des impôts)	e-w	(1 500)	(1 497)	(1 508)	(1 515)	(1 518)	(1 524)	(1 511)
9 Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux prêts hypothécaires	f - x	(1 245)	(1 240)	(1 222)	(1 213)	(1 239)	(1 182)	(1 160)
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	(39)	(42)	(41)	(41)	(32)	(31)	-
11 Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	115	114	249	283	311	313	47
12 Pertes prévues en excédent des provisions totales	i	-	-	-	-	-	-	-
13 Plus-values de cession sur opérations de titrisation		-	-	-	-	-	-	-
14 Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	56	117	140	59	41	(88)	56
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt)	k - y	(471)	(305)	(196)	(79)	(15)	(118)	(7)
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		-	-	-	-	-	-	-
17 Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		-	-	-	-	-	-	-
18 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	l	-	-	-	-	-	-	-
19 Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	m	-	-	-	-	-	-	-
20 Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10%)		-	-	-	-	-	-	-
21 Actifs d'impôt différés résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10%, net des passifs d'impôt correspondants)		-	-	-	-	-	-	-
22 Montant excédant le seuil de 15 %		-	-	-	-	-	-	-
23 dont: participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	-	-	-	-	-	-	-
24 dont: charges administratives liées aux créances hypothécaires		-	-	-	-	-	-	-
25 dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	-	-	-	-	-	-	-
26 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF (incluant les ajustements réglementaires relatifs aux propriétés pour propre usage)		129	144	171	243	232	203	-
27 Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		-	-	-	-	-	-	-
28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(2 955)	(2 709)	(2 407)	(2 263)	(2 220)	(2 427)	(2 575)
29 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		12 574	11 997	11 563	11 167	10 840	10 568	10 046
29a CET1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		12 445	11 853	11 392	10 924	10 608	10 365	
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1								
30 Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾		2 650	3 050	2 950	2 950	2 450	2 450	2 450
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	v + z	2 650	3 050	2 950	2 950	2 450	2 450	2 450
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	p	-	-	-	-	-	-	-
33 Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1 ⁽²⁾	v' + z' + p'	-	-	-	-	-	350	350
34 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	-	-	-	-	-	-	-
35 dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés		-	-	-	-	-	-	-
36 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		2 650	3 050	2 950	2 950	2 450	2 800	2 800

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 et 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2021			2020			
		T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	Référence ⁽¹⁾							
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1								
37	Autres éléments de T1 détenus en propre	(2)	(4)	-	(3)	-	-	-
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1	-	-	-	-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	-	-	-	-	-	-	-
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	-	-	-	-	-	-	-
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF	(1)	(1)	(1)	(2)	-	-	-
41a	dont : hypothèques inversées	(1)	(1)	(1)	(2)	-	-	-
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions	-	-	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1	(3)	(5)	(1)	(5)	-	-	-
44	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)	2 647	3 045	2 949	2 945	2 450	2 800	2 800
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	15 221	15 042	14 512	14 112	13 290	13 368	12 846
45a	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	15 092	14 898	14 341	13 869	13 058	13 165	
Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions								
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	r	750	750	750	750	750	750
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 ⁽²⁾	r'	9	9	9	9	10	9
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	-	-	-	-	-	-
49	dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	-	-	-	-	-	-	-
50	Provisions sur prêts pour pertes de crédit	t	368	397	402	317	308	205
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		1 127	1 156	1 161	1 076	1 072	1 068
51	Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2							
52	Instruments de T2 détenus en propre	-	-	-	-	-	-	-
53	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC	-	-	-	-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10%)	(45)	(45)	(84)	(21)	(26)	(66)	(55)
54a	[Cette ligne ne concerne que les BIS ^m et les BIS ⁱ] Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5% mais qui ne satisfait plus aux conditions	(45)	(45)	(84)	(21)	(26)	(66)	(55)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	-	-	-	-	-	-	-
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-	-	-
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2	(45)	(45)	(84)	(21)	(26)	(66)	(55)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 082	1 111	1 077	1 055	1 046	1 002	909
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)	16 303	16 153	15 589	15 167	14 336	14 370	13 755
59a	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16 303	16 153	15 589	15 167	14 336	14 370	

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 et 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars Canadiens)

		2021			2020			
		T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	103 139	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
60a	Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	103 139	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
60b	Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1	103 139	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
60c	Actifs pondérés en fonction des risques pour le total des fonds propres réglementaires	103 139	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
Ratios des fonds propres								
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	12,2%	12,2%	11,9%	11,8%	11,4%	11,4%	11,7%
61a	CET1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	12,1%	12,0%	11,7%	11,5%	11,2%	11,2%	
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	14,8%	15,2%	14,9%	14,9%	14,0%	14,4%	14,9%
62a	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	14,6%	15,1%	14,8%	14,6%	13,8%	14,2%	
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	15,8%	16,4%	16,0%	16,0%	15,1%	15,5%	16,0%
63a	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	15,8%	16,4%	16,0%	16,0%	15,1%	15,5%	
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale, en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66	dont: réserve contracyclique spécifique à l'institution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67	dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
67a	dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	12,2%	12,2%	11,9%	11,8%	11,4%	11,4%	11,7%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS) ⁽¹⁾								
69	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)								
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres institutions financières	696	695	435	365	346	390	436
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	381	369	353	337	377	354	340
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	-	-	-	-	-	-	-
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	601	608	563	409	361	114	204
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2								
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	131	134	137	122	118	123	92
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	177	167	167	166	159	159	139
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI) (avant application du plafond)	237	263	265	195	195	185	113
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	431	415	407	394	392	384	354
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)								
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés	-	-	-	-	-	-	-
81	Montants exclus du CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	194	194	194	387	387	387	387
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés	238	238	238	476	476	476	476
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	T3 2021		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		37 086	37 086
Valeurs mobilières		105 278	118 432
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	l	-	-
Autres valeurs mobilières		105 278	118 432
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		8 791	11 235
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		71 111	43 935
Aux particuliers		39 845	39 845
Créances sur cartes de crédit		2 035	2 035
Aux entreprises et aux administrations publiques		60 278	60 278
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 731	6 731
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(1 054)	(497)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	-	(497)
Insuffisance des provisions	i	-	-
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		-	(557)
Autres Actifs			
Instruments financiers dérivés		15 256	15 878
Autres		8 683	8 675
Goodwill	e	1 404	1 500
Immobilisations incorporelles	f	2 669	1 488
Actifs d'impôt différé		494	770
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	-	39
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	-	-
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		-	130
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		-	601
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	-	640
Participations significatives dans d'autres institutions financières		-	381
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	-	-
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		-	381
Autres		4 116	3 896
Total - Actif		354 040	343 633

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 223 M\$ et 15 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾ (suite)

(millions de dollars canadiens)

	T3 2021		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Passif			
Dépôts		236 544	236 544
Instruments financiers dérivés		16 593	17 575
Autres passifs		81 555	89 278
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	-	(56)
Passifs d'impôt différé		21	21
Reliés au goodwill	w	-	-
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	-	243
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y	-	169
Autres passifs d'impôt différé		-	(391)
Autres		81 534	89 313
Dettes subordonnée		769	769
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		-	10
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s	-	-
Dettes subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	759
Admissibles	r	-	750
Assujettis au retrait progressif	r'	-	9
Total - Passif		335 461	344 166
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		18 579	18 179
Actions ordinaires	a	3 141	3 141
Surplus d'apport	a'	47	47
Résultats non distribués	b	12 492	12 492
Autres éléments cumulés du résultat global	c	(151)	(151)
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	(115)	(115)
Gains (pertes) nets de change non réalisés		(117)	(117)
Autres		81	81
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		3 050	2 650
Admissibles	v	-	2 650
Assujettis au retrait progressif	v'	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Instruments novateurs		-	-
Admissibles		-	-
Assujettis au retrait progressif	p'	-	-
Autres		-	-
Part incluse dans le calcul de CET1	d	-	-
Part incluse dans le calcul de T1	q	-	-
Part incluse dans le calcul de T2	s	-	-
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Total - Capitaux propres		18 579	18 179
Total - Passif et capitaux propres		354 040	362 345

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 223 M\$ et 15 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

TLAC1 – Composition de la TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021			2020			
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements							
1	12 574	11 997	11 563	11 167	10 840	10 568	10 046
2	2 650	3 050	2 950	2 950	2 450	2 800	2 800
3	-	-	-	-	-	-	-
4	(3)	(5)	(1)	(5)	-	-	-
5	2 647	3 045	2 949	2 945	2 450	2 800	2 800
6	1 127	1 156	1 161	1 076	1 072	1 068	964
7	-	-	-	-	-	-	-
8	-	-	-	-	-	-	-
9	(45)	(45)	(84)	(21)	(26)	(66)	(55)
10	1 082	1 111	1 077	1 055	1 046	1 002	909
11	16 303	16 153	15 589	15 167	14 336	14 370	13 755
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires							
12	-	-	-	-	-	-	-
13	10 480	9 442	9 033	7 350	7 281	5 882	6 259
14	-	-	-	-	-	-	-
15	-	-	-	-	-	-	-
16	-	-	-	-	-	-	-
17	10 480	9 442	9 033	7 350	7 281	5 882	6 259
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements							
18	26 783	25 595	24 622	22 517	21 617	20 252	20 014
19	-	-	-	-	-	-	-
20	(35)	(19)	(20)	(6)	(33)	(80)	(71)
21	-	-	-	-	-	-	-
22	26 748	25 576	24 602	22 511	21 584	20 172	19 943
Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC							
23	103 139	98 705	97 183	94 808	94 814	92 755	86 206
24	344 930	339 738	334 013	321 038	309 001	306 386	319 709
Ratios TLAC et réserves de fonds propres							
25	25,9%	25,9%	25,3%	23,7%	22,8%	21,7%	23,1%
26	7,8%	7,5%	7,4%	7,0%	7,0%	6,6%	6,2%
27	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
28	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
29	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30	-	-	-	-	-	-	-
31	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

(1) Les ratios de TLAC minimum seront requis à partir du 1^{er} novembre 2021.

(2) Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales à des tierces parties seront admissibles comme TLAC jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		T3 2021						T2 2021					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 141	2 650	759	10 776	–	17 326	3 129	3 050	759	9 738	–	16 676
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	331	–	331	–	–	–	315	–	315
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 141	2 650	759	10 445	–	16 995	3 129	3 050	759	9 423	–	16 361
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 141	2 650	759	10 445	–	16 995	3 129	3 050	759	9 423	–	16 361
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	2 913	–	2 913	–	–	–	2 312	–	2 312
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	5 112	–	5 112	–	–	–	4 893	–	4 893
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	750	1 012	–	1 762	–	–	750	831	–	1 581
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	9	1 408	–	1 417	–	–	9	1 387	–	1 396
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 141	2 650	–	–	–	5 791	3 129	3 050	–	–	–	6 179

		T1 2021						T4 2020					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 094	2 950	759	10 031	–	16 834	3 057	2 950	759	8 369	–	15 135
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	1 018	–	1 018	–	–	–	1 025	–	1 025
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 094	2 950	759	9 013	–	15 816	3 057	2 950	759	7 344	–	14 110
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 094	2 950	759	9 013	–	15 816	3 057	2 950	759	7 344	–	14 110
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	952	–	952	–	–	–	999	–	999
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	5 812	–	5 812	–	–	–	4 952	–	4 952
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	750	805	–	1 555	–	–	750	774	–	1 524
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	9	1 444	–	1 453	–	–	9	619	–	628
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 094	2 950	–	–	–	6 044	3 057	2 950	–	–	–	6 007

(1) Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

(2) Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

(3) Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(en millions de dollars canadiens)

	2021			2020			
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier							
1	354 040	350 742	343 637	331 625	322 453	316 950	289 191
2	22	20	14	8	55	34	25
3	(65)	(65)	(65)	(65)	(65)	(37)	(898)
4	–	–	–	–	–	–	–
5	3 420	5	3 859	2 224	1 755	(64)	6 458
6	4 752	5 157	3 754	2 174	3 562	1 857	4 754
7	30 357	29 568	27 716	27 365	25 938	24 833	24 555
8	(47 596)	(45 689)	(44 902)	(42 293)	(44 697)	(37 187)	(4 376)
9	344 930	339 738	334 013	321 038	309 001	306 386	319 709

(1) Les exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de l'OSFI d'octobre 2018 permettent maintenant l'exclusion des expositions titrisées qui répondent aux exigences opérationnelles en matière de transfert des risques.

(2) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 – Ratio de levier – modèle de déclaration commun

(en millions de dollars canadiens)

		2021			2020			
		T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Divulgaration commune du ratio de levier								
Exposition au bilan								
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	289 192	285 293	281 196	267 262	257 390	252 666	267 659
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-	-
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(3 696)	(3 946)	(3 088)	(3 350)	(3 329)	(3 509)	(1 740)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 aux termes de Bâle III)	(3 143)	(2 978)	(2 721)	(2 570)	(2 493)	(2 855)	(2 631)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	282 353	278 369	275 387	261 342	251 568	246 302	263 288
Expositions sur les instruments financiers dérivés								
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces et/ou compensation bilatérale)	5 898	3 998	4 811	4 757	5 433	6 373	3 408
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	12 767	11 278	11 913	10 821	9 769	9 290	11 995
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	12	12	13	67	20	21	20
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	18 677	15 288	16 737	15 645	15 222	15 684	15 423
Expositions sur les opérations de financement par titres								
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	8 791	11 356	10 419	14 512	12 711	17 710	11 689
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(600)	(752)	(1 272)	(1 725)	(1 491)	(2 301)	(520)
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	5 352	5 909	5 026	3 899	5 053	4 158	5 274
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	13 543	16 513	14 173	16 686	16 273	19 567	16 443
Autres expositions hors bilan								
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	92 825	90 948	87 397	85 644	82 951	80 508	76 692
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(62 468)	(61 380)	(59 681)	(58 279)	(57 013)	(55 675)	(52 137)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	30 357	29 568	27 716	27 365	25 938	24 833	24 555
Fonds propres et expositions totales								
20	Fonds propres de catégorie 1	15 221	15 042	14 512	14 112	13 290	13 368	12 846
20a	Fonds propres de catégorie 1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	15 092	14 898	14 341	13 869	13 058	13 165	
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	344 930	339 738	334 013	321 038	309 001	306 386	319 709
Ratio de levier								
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,4%	4,4%	4,3%	4,4%	4,3%	4,4%	4,0%
22a	Ratio de levier - Selon Bâle III sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	4,4%	4,4%	4,3%	4,3%	4,2%	4,3%	

RC1 – Qualité du crédit des actifs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

		T3 2021						T2 2021							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	684	186 622	1 059	23	11	1 025	186 247	713	179 070	1 119	24	48	1 047	178 664
2	Titres de dette	–	30 523	3	–	1	2	30 520	–	30 352	2	–	1	1	30 350
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	14	89 759	177	–	3	174	89 596	18	87 788	188	–	3	185	87 618
4	Total	698	306 904	1 239	23	15	1 201	306 363	731	297 210	1 309	24	52	1 233	296 632

		T1 2021						T4 2020							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	734	170 991	1 155	23	58	1 074	170 570	782	164 083	1 163	26	57	1 080	163 702
2	Titres de dette	–	32 418	3	–	1	2	32 415	–	33 237	4	–	1	3	33 233
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	18	84 170	196	–	4	192	83 992	17	82 314	176	–	4	172	82 155
4	Total	752	287 579	1 354	23	63	1 268	286 977	799	279 634	1 343	26	62	1 255	279 090

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(6) Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

	T3 2021	T2 2021	T1 2021	T4 2020	T3 2020
	a	a	a	a	a
1 Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	713	734	782	743	760
2 Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	139	178	169	227	179
3 Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(23)	(37)	(68)	(50)	(40)
4 Radiations	(39)	(48)	(67)	(80)	(55)
5 Autres variations ⁽²⁾	(106)	(114)	(82)	(58)	(101)
6 Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	684	713	734	782	743

(1) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(2) Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

		T3 2021					T2 2021				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	113 338	73 942	66 764	6 905	–	109 596	70 162	63 546	6 413	–
2	Titres de dette	30 523	–	–	–	–	30 352	–	–	–	–
3	Total	143 861	73 942	66 764	6 905	–	139 948	70 162	63 546	6 413	–
4	Dont en défaut	478	185	133	49	–	487	198	148	47	–

		T1 2021					T4 2020				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	104 226	67 475	60 866	6 414	–	100 103	64 733	59 254	5 334	–
2	Titres de dette	32 418	–	–	–	–	33 237	–	–	–	–
3	Total	136 644	67 475	60 866	6 414	–	133 340	64 733	59 254	5 334	–
4	Dont en défaut	487	241	185	52	–	511	289	234	51	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

(en millions de dollars canadiens)

	2021																		
	T3						T2						T1						
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	6 399	515	7	-	-	6 921	6 213	499	6	-	-	6 718	6 100	446	4	-	-	6 550	
Pétrole & gaz et pipelines	4 146	3 553	227	-	-	7 926	4 308	3 595	314	-	-	8 217	4 822	3 625	307	-	-	8 754	
<i>Pétrole & gaz</i>	1 958	1 923	55	-	-	3 936	2 116	1 978	138	-	-	4 232	2 327	1 811	145	-	-	4 283	
<i>Pipelines et autres</i>	2 188	1 630	172	-	-	3 990	2 192	1 617	176	-	-	3 985	2 495	1 814	162	-	-	4 471	
Mines	473	1 326	198	-	141	2 138	589	1 153	198	-	-	1 940	576	1 281	194	-	-	2 051	
Services publics	5 438	3 482	1 222	-	-	10 142	5 371	3 047	1 302	-	-	9 720	5 376	2 804	1 290	-	-	9 470	
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 654	1 165	104	-	-	2 923	1 452	1 071	107	-	-	2 630	1 369	1 117	102	-	-	2 588	
Fabrication	5 223	2 482	321	-	-	8 026	5 056	2 617	311	-	-	7 984	5 272	2 588	338	-	-	8 198	
Commerce de gros	2 847	1 061	51	-	-	3 959	2 524	959	53	-	-	3 536	2 185	1 057	51	-	-	3 293	
Commerce de détail	2 940	1 485	41	-	-	4 466	2 748	1 519	41	-	-	4 308	2 835	1 534	42	-	-	4 411	
Transports	1 871	1 239	80	48	1	3 239	1 669	1 151	83	37	-	2 940	1 498	1 109	83	56	-	2 746	
Communications	1 262	2 074	937	-	-	4 273	1 129	1 999	705	-	-	3 833	1 246	972	196	-	-	2 414	
Finance et assurances	34 302	4 562	1 227	123 044	2 233	165 368	32 560	4 487	1 154	120 908	2 101	161 210	33 165	4 543	1 143	119 056	2 782	160 689	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	17 274	4 561	283	-	-	22 118	15 752	4 592	275	-	-	20 619	14 188	4 259	262	-	-	18 709	
Services professionnels	1 561	1 096	291	-	-	2 948	1 504	1 088	289	-	-	2 881	1 366	1 408	260	-	-	3 034	
Éducation et soins de santé	3 903	1 605	12	6	-	5 526	3 682	1 893	11	19	-	5 605	3 795	1 601	11	18	-	5 425	
Autres services	6 255	1 896	446	28	-	8 625	6 248	1 640	462	13	-	8 363	6 104	1 914	439	3	-	8 460	
Gouvernement	31 051	1 416	5	30 954	238	63 664	32 425	1 633	6	32 324	210	66 598	29 467	1 435	5	40 243	163	71 313	
Autres	10 566	174	847	1 881	-	13 468	10 258	-	783	1 632	1	12 674	10 490	14	634	1 280	1	12 419	
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	137 165	33 692	6 299	155 961	2 613	335 730	133 488	32 943	6 100	154 933	2 312	329 776	129 854	31 707	5 361	160 656	2 946	330 524	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	2020																		
	T4						T3						T2						
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	5 924	448	3	-	-	6 375	5 823	418	5	-	-	6 246	5 638	385	5	-	-	6 028	
Pétrole & gaz et pipelines	5 103	3 134	308	-	-	8 545	5 311	3 165	291	-	-	8 767	5 546	3 301	302	-	-	9 149	
<i>Pétrole & gaz</i>	2 561	1 692	158	-	-	4 411	2 878	1 550	160	-	-	4 588	2 938	1 768	146	-	-	4 852	
<i>Pipelines et autres</i>	2 542	1 442	150	-	-	4 134	2 433	1 615	131	-	-	4 179	2 608	1 533	156	-	-	4 297	
Mines	690	1 271	167	-	-	2 128	910	1 104	163	-	-	2 177	1 192	855	178	-	-	2 225	
Services publics	5 102	3 075	1 242	-	-	9 419	4 721	3 198	1 197	-	-	9 116	4 496	3 301	1 136	-	-	8 933	
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 297	1 500	71	-	-	2 868	1 225	1 590	74	-	-	2 889	1 078	1 500	67	-	-	2 645	
Fabrication	5 457	2 671	376	-	-	8 504	6 124	2 462	362	-	-	8 948	6 571	2 120	339	-	-	9 030	
Commerce de gros	2 128	995	46	-	-	3 169	2 016	1 064	61	-	-	3 141	2 257	831	47	-	-	3 135	
Commerce de détail	2 828	1 608	43	-	-	4 479	2 979	1 538	39	-	-	4 556	3 657	886	41	-	-	4 584	
Transports	1 563	1 104	77	71	-	2 815	1 760	988	70	106	-	2 924	1 821	980	74	184	-	3 059	
Communications	1 118	961	205	-	-	2 284	1 178	996	206	-	-	2 380	1 578	791	203	-	-	2 572	
Finance et assurances	28 678	4 123	1 029	111 002	2 337	147 169	28 072	4 084	1 139	127 473	1 360	162 128	32 469	4 106	1 088	138 269	1 398	177 330	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	13 418	3 506	256	-	-	17 180	12 631	3 569	231	-	-	16 431	12 101	3 074	217	-	-	15 392	
Services professionnels	1 243	1 152	273	-	-	2 668	1 559	1 042	277	-	-	2 878	1 892	704	326	-	-	2 922	
Éducation et soins de santé	3 581	1 523	10	3	-	5 117	3 666	1 003	8	3	-	4 680	3 628	1 203	7	1	-	4 839	
Autres services	6 180	1 755	454	-	-	8 389	6 350	1 644	449	-	-	8 443	6 302	1 425	453	-	-	8 180	
Gouvernement	29 873	1 426	5	33 186	178	64 668	28 559	1 197	3	34 194	145	64 098	22 461	1 588	3	35 429	125	59 606	
Autres	9 974	41	823	855	16	11 709	9 654	42	700	636	13	11 045	10 031	44	817	1 760	-	12 652	
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	124 157	30 293	5 388	145 117	2 531	307 486	122 538	29 104	5 275	162 412	1 518	320 847	122 718	27 094	5 303	175 643	1 523	332 281	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021																	
	T3						T2						T1					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1	-	671	3	-	675	1	-	576	7	-	584	1	-	462	6	-	469
Italie	3	2	-	-	15	20	-	3	-	-	15	18	2	3	-	-	5	10
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	3	53	128	10	17	211	1	55	910	7	31	1 004	-	30	1 356	16	33	1 435
Total GIIPS	7	55	799	13	32	906	2	58	1 486	14	46	1 606	3	33	1 818	22	38	1 914
France	38	61	1 458	131	303	1 991	35	56	2 311	185	298	2 885	24	55	4 037	145	323	4 584
Allemagne	158	30	-	47	165	400	168	33	-	44	19	264	162	20	-	59	19	260
Grande-Bretagne	1 431	113	17 747	2 429	3	21 723	1 834	113	20 263	2 056	3	24 269	2 214	98	22 034	2 728	3	27 077
Autre zone Européenne	134	47	5 161	454	2	5 798	81	97	4 647	389	11	5 225	180	36	3 885	617	8	4 726
Total – Risque de crédit ⁽⁴⁾	1 768	306	25 165	3 074	505	30 818	2 120	357	28 707	2 688	377	34 249	2 583	242	31 774	3 571	391	38 561

Ajustement pour l'exposition au collatéral	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
	Total – Risque de crédit net ⁽⁴⁾	1 768	306	1 423	505	4 002	2 120	357	1 631	377	4 485	2 583	242	1 585	391

	2020																	
	T4						T3						T2					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	143	9	-	152	80	24	172	7	-	283	82	20	35	10	-	147
Italie	-	1	-	-	5	6	-	1	-	-	3	4	-	1	-	-	3	4
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	8	30	1 346	1	31	1 416	10	30	1 377	1	31	1 449	20	30	716	1	31	798
Total GIIPS	8	31	1 489	10	36	1 574	90	55	1 549	8	34	1 736	102	51	751	11	34	949
France	24	71	1 959	9	355	2 418	67	68	7 777	143	351	8 406	40	80	7 082	133	358	7 693
Allemagne	172	23	-	34	20	249	175	22	-	35	21	253	179	29	-	32	27	267
Grande-Bretagne	1 637	80	22 314	2 265	3	26 299	2 215	4	25 418	2 195	3	29 835	1 973	2	33 668	2 062	3	37 708
Autre zone Européenne	284	45	4 580	559	11	5 479	349	45	4 075	437	2	4 908	216	154	3 789	423	2	4 584
Total – Risque de crédit ⁽⁴⁾	2 125	250	30 342	2 877	425	36 019	2 896	194	38 819	2 818	411	45 138	2 510	316	45 290	2 661	424	51 201

Ajustement pour l'exposition au collatéral	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
	Total – Risque de crédit net ⁽⁴⁾	2 125	250	1 484	425	4 284	2 896	194	1 609	411	5 110	2 510	316	1 549	424

(1) Le montant d'exposition représente le montant brut de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles et ne reflète pas l'impact de l'atténuation du risque de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie et de crédit qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

		T3 2021						T2 2021					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC			
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 237	81	2 237	–	1 680	75%	2 372	82	2 372	–	1 771	75%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	272	–	272	–	–	0%	185	–	185	–	–	0%
4	Institutions financières	865	4 937	865	411	631	49%	837	4 985	837	430	653	52%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	7 470	529	7 470	135	4 176	55%	7 148	458	7 148	82	3 954	55%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 778	184	4 778	51	2 884	60%	4 403	86	4 403	25	2 555	58%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 569	145	6 569	43	2 304	35%	6 018	145	6 018	46	2 195	36%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	221	–	221	–	221	100%	185	–	185	–	185	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	48	2	48	–	35	73%	43	1	43	–	32	74%
12	Catégories plus risquées	4	–	4	–	6	150%	–	–	–	–	–	0%
13	Autres actifs ⁽²⁾	4 442	–	4 442	–	2 851	64%	4 084	–	4 084	–	2 847	70%
14	Total	26 906	5 878	26 906	640	14 788	54%	25 275	5 757	25 275	583	14 192	55%

		T1 2021						T4 2020					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC			
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 565	81	2 565	–	2 062	80%	2 672	82	2 672	–	2 069	77%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	254	–	254	–	–	0%	304	–	304	–	–	0%
4	Institutions financières	867	4 798	867	242	619	56%	802	4 839	802	271	609	57%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	7 324	637	7 324	190	4 021	54%	6 232	785	6 232	235	3 739	58%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	3 849	51	3 849	14	2 136	55%	4 130	27	4 130	7	2 342	57%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 158	124	6 158	49	2 330	38%	6 555	139	6 555	55	2 392	36%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	179	–	179	–	179	100%	157	–	157	–	157	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	47	2	47	–	36	77%	46	3	46	–	33	72%
12	Catégories plus risquées	4	–	4	–	6	150%	4	–	4	–	6	150%
13	Autres actifs ⁽²⁾	3 779	–	3 779	–	2 761	73%	3 978	–	3 978	–	2 882	72%
14	Total	25 026	5 693	25 026	495	14 150	55%	24 880	5 875	24 880	568	14 229	56%

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T3 2021										T2 2021									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques																					
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	557	-	-	-	-	-	1 680	-	-	2 237	601	-	-	-	-	-	1 771	-	-	2 372
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	272	-	-	-	-	-	-	-	-	272	185	-	-	-	-	-	-	-	-	185
4	Institutions financières	120	-	649	-	11	-	496	-	-	1 276	53	-	693	-	18	-	499	4	-	1 267
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	3 428	-	-	-	-	-	4 177	-	-	7 605	3 275	-	-	-	-	-	3 955	-	-	7 230
7	Portefeuilles de détail réglementaires	984	-	-	-	-	3 845	-	-	-	4 829	1 021	-	-	-	-	3 407	-	-	-	4 428
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	879	-	-	4 977	32	713	11	-	-	6 612	689	-	-	4 579	32	751	13	-	-	6 064
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	221	-	-	221	-	-	-	-	-	-	185	-	-	185
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	13	-	-	-	-	-	34	1	-	48	12	-	-	-	-	-	30	1	-	43
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres actifs ⁽³⁾	1 352	-	301	-	-	-	2 789	-	-	4 442	1 218	-	59	-	-	-	2 805	-	2	4 084
14	Total	7 605	-	950	4 977	43	4 558	9 408	5	-	27 546	7 054	-	752	4 579	50	4 158	9 258	5	2	25 858

		T1 2021										T4 2020									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques																					
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	503	-	-	-	-	-	2 062	-	-	2 565	603	-	-	-	-	-	2 069	-	-	2 672
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	254	-	-	-	-	-	-	-	-	254	304	-	-	-	-	-	-	-	-	304
4	Institutions financières	43	-	546	-	18	-	502	-	-	1 109	50	-	517	-	-	-	506	-	-	1 073
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	3 444	-	62	-	-	-	4 008	-	-	7 514	2 679	-	62	-	-	-	3 726	-	-	6 467
7	Portefeuilles de détail réglementaires	1 015	-	-	-	-	2 848	-	-	-	3 863	1 015	-	-	-	-	3 122	-	-	-	4 137
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	623	-	-	4 652	35	851	46	-	-	6 207	887	-	-	4 751	41	886	45	-	-	6 610
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	179	-	-	179	-	-	-	-	-	-	157	-	-	157
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	13	-	-	-	-	-	30	4	-	47	14	-	-	-	-	-	29	3	-	46
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
13	Autres actifs ⁽³⁾	1 068	-	-	-	-	-	2 707	-	4	3 779	1 088	-	82	-	-	-	2 803	-	5	3 978
14	Total	6 963	-	608	4 652	53	3 699	9 534	8	4	25 521	6 640	-	661	4 751	41	4 008	9 335	7	5	25 448

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques, les pondérations de risque sont basées sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

(3) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T3 2021												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0.00 à < 0.15	1 076	-	0%	1 076	0,08%	58 168	6,1%	13	1,3%	-	-
	0.15 à < 0.25	373	-	0%	373	0,19%	14 032	7,7%	12	3,2%	-	-
	0.25 à < 0.50	512	-	0%	512	0,36%	17 409	6,1%	20	3,9%	-	-
	0.50 à < 0.75	308	-	0%	308	0,60%	7 769	4,9%	14	4,6%	-	-
	0.75 à < 2.50	549	-	0%	549	1,29%	11 385	3,9%	32	5,9%	-	-
	2.50 à < 10.00	107	-	0%	107	4,26%	2 415	3,1%	10	9,4%	-	-
	10.00 à < 100.00	37	-	0%	37	26,09%	831	2,7%	6	15,9%	-	-
	100.00 (défaut)	29	-	0%	29	100,00%	406	2,9%	2	5,9%	2	-
	Sous-total	2 991	-	0%	2 991	1,85%	112 415	5,6%	109	3,7%	2	4
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	31 879	16 525	50%	40 115	0,06%	221 839	19,0%	1 355	3,4%	5	-
	0.15 à < 0.25	8 193	1 354	68%	9 107	0,19%	34 469	20,0%	766	8,4%	6	-
	0.25 à < 0.50	8 129	1 313	74%	9 095	0,34%	31 077	20,7%	1 166	12,8%	4	-
	0.50 à < 0.75	2 200	217	72%	2 356	0,60%	8 876	21,5%	469	19,9%	2	-
	0.75 à < 2.50	2 693	181	73%	2 825	1,15%	10 264	21,1%	852	30,2%	7	-
	2.50 à < 10.00	401	19	69%	414	4,40%	2 316	19,7%	261	62,9%	4	-
	10.00 à < 100.00	119	-	175%	120	23,90%	723	19,9%	137	114,3%	6	-
	100.00 (défaut)	57	2	93%	59	100,00%	495	21,0%	86	146,6%	7	-
	Sous-total	53 671	19 611	53%	64 091	0,35%	310 059	19,6%	5 092	7,9%	41	52
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	768	6 449	75%	5 594	0,05%	777 073	78,5%	150	2,7%	2	-
	0.15 à < 0.25	181	789	91%	900	0,19%	231 182	87,6%	88	9,8%	2	-
	0.25 à < 0.50	256	518	87%	706	0,35%	184 560	84,0%	104	14,6%	2	-
	0.50 à < 0.75	184	240	90%	401	0,64%	72 340	78,8%	90	22,6%	2	-
	0.75 à < 2.50	554	385	92%	910	1,44%	244 799	85,2%	415	45,7%	11	-
	2.50 à < 10.00	374	53	127%	441	4,40%	183 634	87,9%	449	101,8%	17	-
	10.00 à < 100.00	48	3	89%	51	23,41%	18 301	88,3%	119	233,3%	11	-
	100.00 (défaut)	13	-	70%	13	100,00%	3 243	71,0%	9	68,5%	9	-
	Sous-total	2 378	8 437	79%	9 016	0,75%	1 715 132	81,0%	1 424	15,8%	56	221
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 036	2 498	64%	3 633	0,06%	128 610	51,3%	317	8,7%	1	-
	0.15 à < 0.25	902	370	61%	1 128	0,20%	52 859	52,9%	264	23,4%	1	-
	0.25 à < 0.50	1 417	358	65%	1 648	0,37%	76 754	52,6%	546	33,1%	3	-
	0.50 à < 0.75	1 167	232	80%	1 352	0,64%	58 720	56,2%	668	49,4%	5	-
	0.75 à < 2.50	3 415	214	69%	3 561	1,36%	189 606	52,7%	2 218	62,3%	26	-
	2.50 à < 10.00	967	80	66%	1 020	3,99%	56 507	51,0%	789	77,4%	21	-
	10.00 à < 100.00	215	13	54%	222	22,84%	9 697	52,3%	262	118,1%	25	-
	100.00 (défaut)	85	6	40%	87	100,00%	6 630	51,9%	60	68,5%	52	-
	Sous-total	10 204	3 771	65%	12 651	1,94%	579 383	52,5%	5 124	40,5%	134	161

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2021												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises												
0.00 à < 0.15	2 303	9 046	83%	8 850	0,09%	662	46,5%	2,31	2 399	27,1%	4	
0.15 à < 0.25	13 395	16 745	89%	25 821	0,21%	3 050	37,3%	2,33	8 399	32,5%	20	
0.25 à < 0.50	11 286	6 953	88%	16 561	0,36%	2 505	35,8%	2,49	6 717	40,6%	21	
0.50 à < 0.75	11 065	4 067	93%	14 299	0,56%	2 536	34,8%	2,16	6 632	46,4%	27	
0.75 à < 2.50	20 093	6 617	91%	24 364	1,14%	6 596	34,7%	2,15	14 733	60,5%	96	
2.50 à < 10.00	3 480	911	72%	4 290	4,62%	1 117	33,7%	1,60	3 973	92,6%	68	
10.00 à < 100.00	111	43	83%	142	17,50%	61	35,6%	1,07	205	144,4%	9	
100.00 (défaut)	490	17	99%	499	100,00%	191	39,9%	1,03	359	71,9%	267	
Sous-total	62 223	44 399	88%	94 826	1,26%	16 718	36,7%	2,24	43 417	45,8%	512	756
États souverains												
0.00 à < 0.15	59 533	6 933	98%	65 552	0,01%	609	8,7%	2,11	764	1,2%	1	
0.15 à < 0.25	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
2.50 à < 10.00	23	37	89%	54	8,62%	2	15,0%	1,00	31	57,4%	1	
10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
Sous-total	59 556	6 970	98%	65 606	0,02%	611	8,7%	2,11	795	1,2%	2	3
Institutions financières												
0.00 à < 0.15	3 485	388	6%	3 848	0,05%	65	48,6%	1,30	698	18,1%	1	
0.15 à < 0.25	265	272	92%	536	0,20%	29	28,0%	1,10	125	23,3%	-	
0.25 à < 0.50	9	113	100%	121	0,36%	6	23,4%	1,14	35	28,9%	-	
0.50 à < 0.75	20	42	80%	61	0,56%	8	36,0%	2,66	35	57,4%	-	
0.75 à < 2.50	533	6	100%	538	1,72%	10	12,5%	2,27	178	33,1%	1	
2.50 à < 10.00	-	-	0%	-	7,24%	2	38,6%	1,00	-	0%	-	
10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	
Sous-total	4 312	821	52%	5 104	0,26%	120	41,8%	1,39	1 071	21,0%	2	4
Total (tous les portefeuilles)	195 335	84 009	76%	254 285	0,72%	2 734 438	27,3%	2,00	57 032	22,3%	749	1 201

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2021												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0.00 à < 0.15	1 002	–	0%	1 002	0,08%	60 088	6,1%	12	1,2%	–	–
	0.15 à < 0.25	308	–	0%	308	0,19%	14 066	6,1%	8	2,5%	–	–
	0.25 à < 0.50	398	–	0%	398	0,36%	17 697	5,2%	14	3,4%	–	–
	0.50 à < 0.75	238	–	0%	238	0,60%	7 745	4,6%	10	4,2%	–	–
	0.75 à < 2.50	398	–	0%	398	1,28%	11 595	3,8%	23	5,8%	–	–
	2.50 à < 10.00	98	–	0%	98	4,59%	2 767	3,1%	10	9,9%	–	–
	10.00 à < 100.00	41	–	0%	41	29,18%	1 018	2,8%	7	16,1%	–	–
	100.00 (défaut)	34	–	0%	34	100,00%	443	2,8%	4	10,3%	2	–
	Sous-total	2 517	–	0%	2 517	2,39%	115 419	5,3%	88	3,4%	2	5
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	30 281	16 307	50%	38 390	0,06%	218 714	19,1%	1 310	3,4%	5	–
	0.15 à < 0.25	7 742	1 305	68%	8 632	0,19%	33 808	20,4%	740	8,6%	3	–
	0.25 à < 0.50	7 740	1 270	73%	8 666	0,34%	30 574	21,1%	1 130	13,0%	6	–
	0.50 à < 0.75	2 157	208	73%	2 309	0,60%	8 806	21,4%	461	20,0%	3	–
	0.75 à < 2.50	2 635	183	70%	2 763	1,16%	10 598	21,1%	839	30,4%	7	–
	2.50 à < 10.00	429	25	68%	446	4,51%	2 545	20,6%	297	66,5%	4	–
	10.00 à < 100.00	135	1	154%	136	24,84%	877	20,7%	161	118,1%	7	–
	100.00 (défaut)	63	2	79%	64	100,00%	523	21,9%	94	146,7%	8	–
	Sous-total	51 182	19 301	53%	61 406	0,38%	306 445	19,8%	5 032	8,2%	43	54
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	753	6 304	75%	5 458	0,05%	776 127	78,2%	145	2,7%	2	–
	0.15 à < 0.25	172	754	91%	856	0,19%	232 606	87,4%	84	9,8%	2	–
	0.25 à < 0.50	250	504	86%	687	0,35%	186 592	83,7%	100	14,5%	2	–
	0.50 à < 0.75	179	233	90%	388	0,64%	72 869	78,8%	88	22,6%	2	–
	0.75 à < 2.50	545	363	92%	877	1,44%	235 053	84,7%	398	45,3%	11	–
	2.50 à < 10.00	370	53	124%	435	4,40%	181 584	87,6%	441	101,4%	16	–
	10.00 à < 100.00	49	3	92%	53	24,49%	18 617	87,9%	123	234,9%	12	–
	100.00 (défaut)	15	–	8%	15	100,00%	3 500	71,0%	7	49,9%	11	–
	Sous-total	2 333	8 214	78%	8 769	0,78%	1 706 948	80,7%	1 386	15,8%	58	243
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 018	2 422	64%	3 558	0,06%	126 349	51,2%	312	8,8%	1	–
	0.15 à < 0.25	890	363	61%	1 112	0,20%	53 299	52,5%	257	23,2%	1	–
	0.25 à < 0.50	1 340	348	62%	1 555	0,37%	75 357	52,7%	517	33,2%	3	–
	0.50 à < 0.75	1 133	234	78%	1 315	0,64%	58 159	55,7%	644	48,9%	5	–
	0.75 à < 2.50	3 448	224	69%	3 601	1,38%	188 852	52,3%	2 233	62,0%	27	–
	2.50 à < 10.00	984	75	67%	1 035	4,04%	59 167	52,0%	816	78,9%	22	–
	10.00 à < 100.00	222	14	51%	230	23,45%	10 058	50,0%	261	113,8%	25	–
	100.00 (défaut)	91	4	33%	92	100,00%	6 837	51,8%	81	87,5%	50	–
	Sous-total	10 126	3 684	64%	12 498	2,05%	578 078	52,3%	5 121	41,0%	134	167

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2021													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit	
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 733	8 956	86%	8 164	0,09%	576	47,2%	2,13	2 163	26,5%	3	
	0.15 à < 0.25	12 270	15 016	87%	23 491	0,20%	2 805	38,2%	2,21	7 478	31,8%	18	
	0.25 à < 0.50	10 013	6 433	86%	14 838	0,36%	2 341	34,6%	2,34	5 810	39,2%	19	
	0.50 à < 0.75	10 244	4 376	95%	13 671	0,56%	2 596	33,7%	2,16	6 291	46,0%	26	
	0.75 à < 2.50	20 479	7 223	91%	25 281	1,14%	6 598	34,4%	2,08	15 400	60,9%	99	
	2.50 à < 10.00	3 412	886	69%	4 182	4,57%	1 181	32,4%	1,58	3 691	88,3%	63	
	10.00 à < 100.00	128	74	90%	179	16,70%	55	34,1%	1,22	258	144,1%	10	
	100.00 (défaut)	507	23	100%	523	100,00%	204	38,9%	1,06	598	114,3%	246	
	Sous-total	58 786	42 987	88%	90 329	1,35%	16 356	36,4%	2,14	41 689	46,2%	484	755
États souverains	0.00 à < 0.15	60 280	7 199	98%	66 530	0,01%	617	8,8%	2,06	774	1,2%	1	
	0.15 à < 0.25	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	0.25 à < 0.50	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	0.50 à < 0.75	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	0.75 à < 2.50	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	2.50 à < 10.00	29	35	89%	57	8,62%	3	16,3%	1,00	37	64,9%	1	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	Sous-total	60 309	7 234	98%	66 587	0,02%	620	8,8%	2,06	811	1,2%	2	4
Institutions financières	0.00 à < 0.15	3 157	327	6%	3 484	0,06%	61	48,6%	1,20	687	19,7%	1	
	0.15 à < 0.25	257	345	96%	602	0,19%	29	24,1%	1,07	116	19,3%	–	
	0.25 à < 0.50	10	38	100%	48	0,36%	5	41,3%	1,00	25	52,1%	–	
	0.50 à < 0.75	–	10	0%	10	0,56%	7	49,5%	1,82	7	70,0%	–	
	0.75 à < 2.50	219	6	100%	224	0,86%	10	16,2%	1,27	78	34,8%	–	
	2.50 à < 10.00	–	–	0%	–	3,63%	2	46,1%	1,00	–	0%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–	
	Sous-total	3 643	726	54%	4 368	0,12%	114	43,4%	1,18	913	20,9%	1	5
Total (tous les portefeuilles)	188 896	82 146	76%	246 474	0,76%	2 723 980	26,9%	2,10	55 040	22,3%	724	1 233	

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR calculés selon l'approche NI.

	T3 2021	T2 2021	T1 2021	T4 2020	T3 2020	T2 2020	T1 2020
	a	a	a	a	a	a	a
1 Actifs pondérés en fonction des risques au début	57 015	56 339	55 017	54 451	54 049	49 915	49 546
2 Taille du portefeuille ⁽¹⁾	2 373	1 460	2 015	343	569	3 668	391
3 Qualité du portefeuille ⁽²⁾	(595)	(433)	(115)	720	156	(59)	(41)
4 Mises à jour des modèles ⁽³⁾	-	-	(211)	(447)	-	112	(17)
5 Méthode et politique ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-
6 Acquisitions et cessions ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
7 Mouvements de devises ⁽⁶⁾	133	(351)	(367)	(50)	(323)	413	36
8 Autres ⁽⁷⁾	-	-	-	-	-	-	-
9 Actifs pondérés en fonction des risques à la fin	58 926	57 015	56 339	55 017	54 451	54 049	49 915

(1) La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

(2) La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

(3) La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

(4) La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

(5) La rubrique « Acquisitions et cessions » inclut l'effet de l'acquisition et/ou de la disposition d'entités.

(6) La rubrique « Mouvements de devises » découle des fluctuations de marché tel que la fluctuation du taux de change.

(7) La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie.

Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée – Backtesting ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	2021												
	T3						T2						
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	
Particuliers ⁽⁵⁾													
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	1,11%	0,22%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,95%	0,36%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,40%	0,12%	20,64%	3,09%	89,41%	86,10%	0,37%	0,19%	20,14%	2,99%	88,78%	84,84%	
Crédit rotatif admissible	1,06%	0,77%	82,05%	71,03%	106,06%	90,13%	1,26%	0,82%	81,89%	71,40%	106,99%	93,49%	
Particuliers - autres	1,77%	0,82%	43,14%	26,75%	79,02%	69,24%	1,91%	0,91%	43,59%	26,39%	82,16%	69,94%	
Autres que particuliers ⁽⁸⁾													
Entreprises	1,06%	0,35%	28,78%	16,46%	84,46%	75,66%	0,99%	0,48%	27,38%	17,34%	83,91%	68,67%	
États souverains ⁽⁹⁾	0,06%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.	0,06%	0,00%	11,80%	s.o.	88,30%	s.o.	
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,45%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	s.o.	0,45%	0,00%	39,00%	s.o.	100,00%	s.o.	

	2021						2020						
	T1			T4			T1			T4			
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	
Particuliers ⁽⁵⁾													
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,88%	0,54%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,89%	0,60%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,35%	0,30%	19,73%	3,15%	89,83%	84,51%	0,34%	0,28%	19,51%	4,20%	92,32%	86,17%	
Crédit rotatif admissible	1,26%	0,98%	82,33%	72,66%	107,44%	93,58%	1,27%	1,12%	82,94%	74,48%	107,58%	93,05%	
Particuliers - autres	1,76%	1,05%	68,60%	49,28%	83,54%	74,23%	1,64%	1,12%	67,76%	50,57%	96,16%	79,82%	
Autres que particuliers ⁽⁸⁾													
Entreprises	0,98%	0,50%	32,89%	20,76%	82,52%	72,65%	1,11%	0,48%	39,57%	30,88%	81,95%	75,57%	
États souverains ⁽⁹⁾	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,46%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	0,48%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T3 2021 les pourcentages estimés sont en date du 30 juin 2020 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(9) La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques

(en millions de dollars canadiens)

	T3 2021					T2 2021				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	894	130	100%	959	1 016	1 032	108	100%	1 086	1 151

	T1 2021					T4 2020				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	994	107	100%	1 048	1 111	957	88	100%	1 000	1 060

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T3 2021					T2 2021						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	4 199	8 269		1,4	17 455	5 676	2 843	7 168		1,4	14 016	5 204
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					12 496	1 346					13 050	1 506
6	Total						7 022						6 710

		T1 2021					T4 2020						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3 428	7 434		1,4	15 207	5 256	3 382	6 886		1,4	14 375	4 702
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					12 384	1 422					9 907	1 276
6	Total						6 678						5 978

(1) Excluant l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit les montants réglementaires en regard du CVA calculés selon les approches standard et avancée.

		T3 2021		T2 2021		T1 2021		T4 2020		T3 2020	
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée											
1	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-		-
2	ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-		-
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	11 134	2 046	9 795	1 716	10 629	1 337	10 047	1 612	10 088	1 664
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA	11 134	2 046	9 795	1 716	10 629	1 337	10 047	1 612	10 088	1 664

RCC3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

		T3 2021									T2 2021								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		6	-	-	-	-	-	-	-	6	5	-	-	-	-	-	-	-	5
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	663	-	-	663	-	-	-	-	-	608	-	-	608
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		6	-	-	-	-	663	-	-	669	5	-	-	-	-	608	-	-	613

		T1 2021									T4 2020								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		2	-	-	-	-	-	-	-	2	3	-	-	-	-	-	-	-	3
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	634	-	-	634	-	-	-	-	-	632	-	-	632
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		2	-	-	-	-	634	-	-	636	3	-	-	-	-	632	-	-	635

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de contrepartie selon les modèles NI.

T3 2021								
	a	b	c	d	e	f	g	
Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	Actif pondéré en fonction des risques	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁶⁾	
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 110	0,07%	460	47,1%	0,82	404	19,1%
	0.15 à < 0.25	3 066	0,20%	498	45,5%	1,54	1 224	39,9%
	0.25 à < 0.50	1 085	0,36%	257	43,4%	1,56	537	49,5%
	0.50 à < 0.75	1 252	0,56%	220	41,8%	2,57	612	48,9%
	0.75 à < 2.50	3 210	0,93%	659	42,7%	1,23	1 247	38,8%
	2.50 à < 10.00	207	4,08%	63	64,3%	1,11	360	173,9%
	10.00 à < 100.00	1	14,40%	2	20,9%	1,42	1	100,0%
	100.00 (défaut)	2	100,00%	4	43,2%	1,00	2	100,0%
	Sous-total	10 933	0,54%	2 163	44,7%	1,42	4 387	40,1%
États souverains	0.00 à < 0.15	9 968	0,03%	138	11,8%	1,08	170	1,7%
	0.15 à < 0.25	77	0,21%	2	13,1%	0,05	5	6,5%
	0.25 à < 0.50	–	0%	–	0%	–	–	0%
	0.50 à < 0.75	–	0%	–	0%	–	–	0%
	0.75 à < 2.50	–	0%	–	0%	–	–	0%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	10 045	0,03%	140	11,8%	1,07	175	1,7%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	7 265	0,06%	66	49,9%	0,71	1 275	17,5%
	0.15 à < 0.25	821	0,16%	35	49,7%	0,76	295	35,9%
	0.25 à < 0.50	250	0,36%	12	49,5%	0,26	113	45,2%
	0.50 à < 0.75	102	0,56%	13	48,1%	0,49	60	58,8%
	0.75 à < 2.50	69	1,14%	20	48,8%	0,14	54	78,3%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	8 507	0,09%	146	49,9%	0,69	1 797	21,1%
Total de tous les portefeuilles		29 485	0,24%	2 449	35,0%	1,07	6 359	21,6%

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2020								
	a	b	c	d	e	f	g	
	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾	
Fourchette de PD ⁽¹⁾								
Entreprises								
0.00 à < 0.15	2 068	0,07%	499	48,1%	0,76	392	19,0%	
0.15 à < 0.25	2 544	0,19%	517	40,5%	2,21	856	33,6%	
0.25 à < 0.50	913	0,36%	254	43,8%	1,92	488	53,5%	
0.50 à < 0.75	747	0,56%	213	35,3%	1,90	371	49,7%	
0.75 à < 2.50	1 503	0,90%	725	39,3%	1,52	1 038	69,1%	
2.50 à < 10.00	320	4,50%	80	41,4%	1,34	404	126,3%	
10.00 à < 100.00	1	13,90%	4	51,3%	1,00	2	200,0%	
100.00 (défaut)	11	100,00%	3	38,3%	1,00	15	136,4%	
Sous-total	8 107	0,65%	2 295	42,2%	1,61	3 566	44,0%	
États souverains								
0.00 à < 0.15	7 169	0,03%	153	11,8%	1,37	144	2,0%	
0.15 à < 0.25	76	0,21%	1	13,1%	0,01	5	6,6%	
0.25 à < 0.50	–	0%	–	0%	–	–	0%	
0.50 à < 0.75	–	0%	–	0%	–	–	0%	
0.75 à < 2.50	–	0%	–	0%	–	–	0%	
2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%	
10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%	
100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%	
Sous-total	7 245	0,03%	154	11,8%	1,36	149	2,1%	
Institutions financières								
0.00 à < 0.15	6 614	0,06%	65	50,8%	0,45	911	13,8%	
0.15 à < 0.25	1 462	0,17%	39	46,3%	0,84	522	35,7%	
0.25 à < 0.50	221	0,36%	13	49,7%	0,28	93	42,1%	
0.50 à < 0.75	109	0,56%	11	48,3%	0,26	63	57,8%	
0.75 à < 2.50	42	1,30%	20	46,5%	1,09	42	100,0%	
2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%	
10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%	
100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%	
Sous-total	8 448	0,10%	148	49,9%	0,51	1 631	19,3%	
Total de tous les portefeuilles	23 800	0,27%	2 597	36,0%	1,03	5 346	22,5%	

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T3 2021						T2 2021								
	a		b		c		d		e		f				
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres				
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾			
Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée	
Trésorerie	-	9 891	-	2 274	28 099	11 643	-	10 190	-	2 598	29 331	13 311			
Valeurs mobilières émises ou garanties par															
Le gouvernement du Canada	18	566	-	756	14 239	14 359	-	712	-	607	7 861	10 431			
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	218	152	-	75	7 047	10 563	-	225	-	279	11 484	15 172			
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	96	43	-	34	33 210	23 939	100	80	-	-	34 529	29 988			
Autres titres de créance	-	35	-	-	1 594	470	-	34	-	-	1 423	499			
Titres de participation	-	-	-	-	50 116	76 892	-	-	-	-	53 835	71 755			
Total	332	10 687	-	3 139	134 305	137 866	100	11 241	-	3 484	138 463	141 156			

	T1 2021						T4 2020								
	a		b		c		d		e		f				
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres				
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾	Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾			
Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée	
Trésorerie	-	9 600	-	1 723	31 146	15 840	-	10 046	-	1 861	29 253	15 472			
Valeurs mobilières émises ou garanties par															
Le gouvernement du Canada	4	346	-	1 530	8 160	12 433	6	215	-	1 752	9 050	10 323			
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	-	100	-	205	16 259	20 180	-	145	-	62	15 296	19 040			
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	94	99	-	155	40 015	33 912	60	66	-	126	32 990	33 558			
Autres titres de créance	-	38	-	-	1 117	1 362	-	60	-	-	1 111	332			
Titres de participation	-	-	-	-	52 811	69 081	-	-	-	-	48 212	59 554			
Total	98	10 183	-	3 613	149 508	152 808	66	10 532	-	3 801	135 912	138 279			

(1) Excluant les sûretés sur les opérations de prise en pension garanties par des billets de dépôt au porteur et des obligations sécurisées émises par la Banque.

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T3 2021		T2 2021		T1 2021		T4 2020		T3 2020	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	2 417	246	2 091	545	2 234	358	5 632	4 024	5 339	3 449
Tranches sur indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps à rendement total	92	-	92	-	92	-	-	-	-	-
Options sur crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants notionnels	2 509	246	2 183	545	2 326	358	5 632	4 024	5 339	3 449
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	7	8	11	16	2	8	13	28	19	52
Juste valeur négative (passif)	(64)	-	(57)	-	(55)	-	(58)	(1)	(83)	-

RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne une vision complète des expositions sur les contreparties centrales de la banque. Ce tableau inclut tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

	T3 2021		T2 2021		T1 2021		T4 2020		T3 2020	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 Expositions sur les CCP éligibles (total)		432		296		232		171		139
2 Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont	2 674	53	2 791	56	2 778	56	2 436	48	1 350	27
3 i) Dérivés de gré à gré	228	5	210	4	227	5	48	1	49	1
4 ii) Marchés dérivés organisés	1 880	37	1 795	36	2 385	48	2 119	42	1 174	23
5 iii) Cessions temporaires de titres	566	11	786	16	166	3	269	5	127	3
6 iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dépôt de garantie initial séparé	5 122	-	6 087	-	5 891	-	5 536	-	4 856	-
8 Dépôt de garantie initial non séparé	436	-	385	-	685	-	561	-	401	-
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	722	379	642	240	590	176	484	123	393	112
10 Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

		T3 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	2 888	-	2 888	907	-	907
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 198	-	2 198	49	-	49
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	107	-	107
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	690	-	690	751	-	751
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	534	-	534	637	-	637
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	528	-	528	633	-	633
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	6	-	6	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T2 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	3 033	-	3 033	813	-	813
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 325	-	2 325	50	-	50
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	708	-	708	751	-	751
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	376	-	376	647	-	647
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	369	-	369	643	-	643
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	7	-	7	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	3 111	-	3 111	798	-	798
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 495	-	2 495	52	-	52
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	616	-	616	734	-	734
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	241	-	241	649	-	649
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	233	-	233	645	-	645
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	8	-	8	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T4 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	3 228	-	3 228	715	-	715
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 708	-	2 708	203	-	203
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	520	-	520	500	-	500
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	247	-	247	793	-	793
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	6	-	6
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	233	-	233	787	-	787
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	14	-	14	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T3 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	7	-	7	17	-	17
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	5	-	5	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	17	-	17
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	2	-	2	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	1	-	1	16	-	16
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	4	-	4
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T2 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	5	-	5	11	-	11
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	4	-	4	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	11	-	11
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	1	-	1	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	1	-	1	15	-	15
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	3	-	3
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2021								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	28	-	28	11	-	11
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	22	-	22	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	11	-	11
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	6	-	6	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	2	-	2	25	-	25
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	13	-	13
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T4 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	21	-	21	18	-	18
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	17	-	17	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	18	-	18
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	4	-	4	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	2	-	2	13	-	13
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	1	-	1
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T3 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	4 493	–	–	–	–	1 571	2 922	–	–	182	292	–	–	14	23	–	–
2 Titrisation classique	4 493	–	–	–	–	1 571	2 922	–	–	182	292	–	–	14	23	–	–
3 Dont titrisation	4 493	–	–	–	–	1 571	2 922	–	–	182	292	–	–	14	23	–	–
4 Dont de détail sous-jacent	3 959	–	–	–	–	1 571	2 388	–	–	182	239	–	–	14	19	–	–
5 Dont de gros	534	–	–	–	–	–	534	–	–	–	53	–	–	–	4	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T2 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	4 480	–	–	–	–	1 446	3 034	–	–	163	303	–	–	13	25	–	–
2 Titrisation classique	4 480	–	–	–	–	1 446	3 034	–	–	163	303	–	–	13	25	–	–
3 Dont titrisation	4 480	–	–	–	–	1 446	3 034	–	–	163	303	–	–	13	25	–	–
4 Dont de détail sous-jacent	4 104	–	–	–	–	1 446	2 658	–	–	163	265	–	–	13	22	–	–
5 Dont de gros	376	–	–	–	–	–	376	–	–	–	38	–	–	–	3	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2021																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	4 423	–	–	–	–	1 321	3 102	–	–	145	309	–	–	11	25	–	–
2	Titrisation classique	4 423	–	–	–	–	1 321	3 102	–	–	145	309	–	–	11	25	–	–
3	Dont titrisation	4 423	–	–	–	–	1 321	3 102	–	–	145	309	–	–	11	25	–	–
4	Dont de détail sous-jacent	4 182	–	–	–	–	1 321	2 861	–	–	145	285	–	–	11	23	–	–
5	Dont de gros	241	–	–	–	–	–	241	–	–	–	24	–	–	–	2	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T4 2020																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	4 546	–	–	–	–	1 320	3 226	–	–	144	322	–	–	12	25	–	–
2	Titrisation classique	4 546	–	–	–	–	1 320	3 226	–	–	144	322	–	–	12	25	–	–
3	Dont titrisation	4 546	–	–	–	–	1 320	3 226	–	–	144	322	–	–	12	25	–	–
4	Dont de détail sous-jacent	4 299	–	–	–	–	1 320	2 979	–	–	144	297	–	–	12	23	–	–
5	Dont de gros	247	–	–	–	–	–	247	–	–	–	25	–	–	–	2	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T3 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 488	23	33	–	–	49	700	795	–	7	98	119	–	1	8	10	–
2 Titrisation classique	1 488	23	33	–	–	49	700	795	–	7	98	119	–	1	8	10	–
3 Dont titrisation	1 488	23	33	–	–	49	700	795	–	7	98	119	–	1	8	10	–
4 Dont de détail sous-jacent	888	19	–	–	–	49	63	795	–	7	15	119	–	1	1	10	–
5 Dont de gros	600	4	33	–	–	–	637	–	–	–	83	–	–	–	7	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T2 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 395	22	43	–	–	51	709	700	–	8	104	105	–	1	8	8	–
2 Titrisation classique	1 395	22	43	–	–	51	709	700	–	8	104	105	–	1	8	8	–
3 Dont titrisation	1 395	22	43	–	–	51	709	700	–	8	104	105	–	1	8	8	–
4 Dont de détail sous-jacent	795	18	–	–	–	51	62	700	–	8	15	105	–	1	1	8	–
5 Dont de gros	600	4	43	–	–	–	647	–	–	–	89	–	–	–	7	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2021																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 398	4	45	–	–	53	694	700	–	8	99	105	–	1	8	8	–
2 Titrisation classique	1 398	4	45	–	–	53	694	700	–	8	99	105	–	1	8	8	–
3 Dont titrisation	1 398	4	45	–	–	53	694	700	–	8	99	105	–	1	8	8	–
4 Dont de détail sous-jacent	798	–	–	–	–	53	45	700	–	8	8	105	–	1	1	8	–
5 Dont de gros	600	4	45	–	–	–	649	–	–	–	91	–	–	–	7	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T4 2020																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 380	61	67	–	–	203	805	500	–	28	120	80	–	2	10	6	–
2 Titrisation classique	1 380	61	67	–	–	203	805	500	–	28	120	80	–	2	10	6	–
3 Dont titrisation	1 380	61	67	–	–	203	805	500	–	28	120	80	–	2	10	6	–
4 Dont de détail sous-jacent	660	55	–	–	–	203	12	500	–	28	2	80	–	2	–	6	–
5 Dont de gros	720	6	67	–	–	–	793	–	–	–	118	–	–	–	10	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

Glossaire

Approche avancée (AIRB)	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Actif pondéré en fonction des risques (APR)	Les actifs sont pondérés selon les lignes directives établies par le Bureau du surintendant des institutions financières. Dans l'approche standard, les facteurs de risque sont appliqués directement contre le notionnel de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle fait face. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs notionnelles avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Les lettres de garantie, les lettres de crédit documentaires et les actifs titrisés qui représentent essentiellement l'obligation de la Banque, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et autres prêts personnels, les créances sur carte de crédit des PME, les prêts aux PME (à l'exception des hypothèques de cinq logements ou plus).
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut (ECD)	Une estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut et au moment du défaut.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis aux clients.
Facteur scalaire	Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations internes avancée.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres (CET1) est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels (quatre logements ou moins) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut (PCD)	Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut (PD)	Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Les obligations financières liées aux titres vendus (pension sur titres) ou rachetés (prise en pension de titres) suite à un accord sous lequel les titres seront rachetés (pension sur titres) ou revendus (prise en pension de titres) à une date et à un prix prédéterminé. Cet accord est une source de financement à court terme (pension sur titres) ou un prêt sur nantissement (prise en pension de titres). Les transactions assimilées à des accords de prise en pension comprennent aussi les titres prêtés ou empruntés qui sont comptabilisés hors bilan.